

Université de Moncton

Régime de retraite des professeurs,
professeures et bibliothécaires

Projection retraites 2010 - 2014

Présenté par Conrad Ferguson
3 décembre 2010

MORNEAU
SOBECO



- > But de l'exercice
- > Population visée
- > Calculs de la pension à la retraite
- > Résultats
- > Conclusions

> But de l'exercice

- > Évaluer le taux de remplacement de revenu à la retraite des participants et participantes qui seront admissibles à prendre une rente non réduite au cours des années 2010 à 2014.
- > Déterminer si le taux de remplacement total est compétitif et raisonnable.

> Population visée

- > Participants et participantes ayant atteint ou qui vont atteindre avant le 31 décembre 2014:
 - Âge 60 ans et règle de 90, ou
 - Âge 65 ans
- > 104 participants et participantes ont été ainsi identifiés
 - 47 avec cotisations volontaires ou acquises
 - 57 avec aucune cotisation volontaire ou acquise

> Calcul de la pension à la retraite

- > Calcul de la pension totale des sources suivantes:
 - Formule de 2 % par année de service avec plafond salarial du régime de l'Université
 - Pension pouvant être achetée sur base de continuité à partir des comptes de cotisations acquises et volontaires
 - Pension totale du Régime de pensions du Canada (but est d'évaluer revenu total connu)

> Calcul de la pension à la retraite

> Hypothèses utilisées

– Retraite

- à la fin de l'année où la règle minimale pour une rente non réduite est atteinte, ou
- au 31 décembre 2010 pour ceux et celles ayant déjà atteint la limite au 31 décembre 2009

– Intérêt de 6,5 % par année sur compte de cotisations acquises jusqu'à la retraite, si c'est le cas

– Conversion du compte de cotisations acquises en une rente sur base de continuité (mêmes hypothèses que pour évaluation actuarielle), si c'est le cas

– Tous les participants et participantes auront une rente maximale du Régime de pensions du Canada (RPC) et la prendront à la retraite peu importe l'âge (avec réduction ou augmentation pour retraite avant ou après 65 ans)

Sommaire de la participation					
Retraite au 31 décembre	Nombre	Moyenne à la retraite			
		Âge	Service	Salaire	Cotisations acquises ou volont.
2010	30	63,6	32,56	129 796	130 367
2011	5	61,0	29,76	113 991	57 532
2012	4	60,0	32,25	143 457	103 363
2013	6	60,8	30,86	146 866	128 778
2014	2	63,0	26,97	119 056	34 776
Total	47	62,7	31,78	130 999	116 050

La pension totale annuelle moyenne est de 73 750 \$.

> Résultats – Avec cotisations
acquises et volontaires

Pourcentage de remplacement de revenu par année de service (salaire dé plafonné)	
<u>Pourcentage</u>	<u>Nombre</u>
Plus de 2,0 %	8
2,0 %	2
1,9 %	4
1,8 %	10
1,7 %	7
1,6 %	10
1,5 %	3
1,4 %	3

> Résultats – Avec cotisations
acquises et volontaires

**Comparaison de la pension à vie totale avec formule dans régime UNB
jusqu'au maximum permis par la loi de l'impôt**

Ratio UM - UNB	Nombre	Moyenne à la retraite (exclu prestation de raccordement de la retraite à 65 ans pour UNB et formule d'indexation après la retraite)		
		Ratio	Pension totale U Moncton	Pension totale UNB
100 % et +	24	114,1 %	77 769	68 143
90 % à 99 %	14	96,6 %	73 015	75 601
80 % à 89 %	8	86,2 %	64 180	74 626
Moins de 80 %	1	*	*	*
Total	47	103,0 %	73 750	71 606

* Données incluses dans le groupe de 80 % à 89 %

> Résultats – Aucune cotisation
acquise ou volontaire

Sommaire de la participation					
Retraite au 31 décembre	Nombre	Moyenne à la retraite			
		Âge	Service	Salaire	Cotisations acquises
2010	26	64,4	27,37	122 882	---
2011	7	62,1	27,50	133 840	---
2012	11	63,5	21,79	128 820	---
2013	7	63,7	23,60	129 144	---
2014	6	62,8	26,10	133 091	---
Total	57	63,7	25,71	130 999	---

La pension totale annuelle moyenne est de 54 711 \$.

> Résultats – Aucune cotisation
acquise ou volontaire

Pourcentage de remplacement de revenu par année de service (salaire déplafonné)	
<u>Pourcentage</u>	<u>Nombre</u>
Plus de 2,0 %	11
2,0 %	3
1,9 %	2
1,8 %	6
1,7 %	4
1,6 %	8
1,5 %	9
1,4 %	11
1,3 %	3

> Résultats – Aucune cotisation
acquise ou volontaire

Comparaison de la pension à vie totale avec formule dans régime UNB jusqu'au maximum permis par la loi de l'impôt

Ratio UM - UNB	Nombre	Moyenne à la retraite (exclu prestation de rattachement de la retraite à 65 ans pour UNB et formule d'indexation après la retraite)		
		Ratio	Pension totale U Moncton	Pension totale UNB
100 % et +	19	110,2 %	48 340	43 863
90 % à 99 %	13	96,1 %	52 541	54 700
80 % à 89 %	14	86,1 %	62 462	72 573
Moins de 80 %	11	79,9 %	58 418	73 135
Total	57	92,7 %	54 711	59 035

- > Un niveau de 1,5 % par année de service pour salaire excédant 100 000 \$ habituellement jugé raisonnable
 - Seulement 3 des 47 participants et participantes avec cotisations acquises ou volontaires sont au-dessous de ce niveau
 - 14 des 57 participants et participantes sans cotisations acquises sont au-dessous de ce niveau
- > Comparer à la formule de UNB
 - 38 des 47 (avec cotisations acquises ou volontaires) et 32 des 57 (sans cotisations additionnelles) sont à 90 % ou plus de celle produite par la formule de UNB
 - Seulement 1 sur 47 et 11 sur 57 ont une pension inférieure à 80 % de celle produite par la formule de UNB
 - En moyenne, la pension totale UM par rapport à celle produite par la formule de UNB est environ
 - 2 000 \$ par année de plus pour ceux et celles avec cotisations acquises ou volontaires
 - 4 300 \$ par année de moins pour les autres

- > Le plafond salarial ne semble pas poser de problème particulier pour les participants et participantes admissibles à une rente non réduite entre 2010 et 2014
- > Les participants et participantes avec plus d'années de service et un compte de cotisations acquises ont évidemment une pension plus élevée
 - Compte cotisations acquises permet d'augmenter la pension
 - Le plafond actuel n'a pas encore eu le temps d'avoir un effet important